FO DGFiP
SECTION DU PUY-DE-DOME
Syndicat National
FORCE OUVRIERE
des Finances Publiques
Libres Indépendants Déterminés

Compte rendu des CAP Locales 29 juin 2018

Mutations au 1er septembre 2018

En préambule, les élus **F.O.-DGFiP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Le mouvement local de mutations est l'occasion pour la Direction, de communiquer la situation des effectifs en ETP (emploi temps plein) au 1er Septembre 2018 pour les agents des catégories A, B et C :

- Concernant les inspecteurs, il manque 1,6 ETP
- Concernant les contrôleurs, il manque 18,3 ETP
- Concernant les agents, il manque 8,7 ETP

Les considérations budgétaires l'emportent malheureusement sur le devenir des missions et des conditions de vie au travail.

Les réorganisations permanentes, conjuguées aux suppressions d'emplois et à la course effrénée à la performance, avec des objectifs matériellement et humainement impossibles à atteindre, ont conduit à une détérioration alarmante des conditions de travail et un découragement croissant des agents, tous grades confondus.

On voit très bien que la réflexion pour affecter les agents porte essentiellement sur le fait de savoir où l'emploi laissé délibérément vacant gênera le moins, quel service sera le mieux à même de supporter la pénurie.

F.O.-DGFiP dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.

F.O.-DGFiP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur

La situation des ALD est inquiétante, car nombre d'entre eux le restent pendant plusieurs années sans par ailleurs se fixer sur un poste.

Enfin, **F.O.-DGFiP** dénonce les modalités d'affectation de ces agents ALD. Les directeurs les affectent hors champ du paritarisme et donc de la CAP locale.

Les élus F.O.-DGFiP tiennent à réaffirmer leurs revendications concernant la mise en œuvre de 2 véritables mouvements : un au 1er septembre N et un autre au 1er mars N + 1. C'est ainsi que les agents peuvent concilier vie familiale et vie professionnelle. Ces 2 mouvements existaient dans la filière gestion publique, c'est un acquis qui a été retiré à tous les agents de la DGFiP.

Pour conclure, les élus **F.O.-DGFiP** profitent de cette CAP pour rappeler les revendications portées par leur organisation syndicale, à savoir :

- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, il en va de la santé des agents et de la survie de l'ensemble de nos missions**
- **Le maintien et le renforcement de toutes les missions assurées par la DGFiP**
- **L'arrêt de tous les projets de réorganisation de l'ensemble des services**

o - o - o - o - o

Quelques précisions valables pour toutes les CAP

Les affectations « ALD » (à la disposition du Directeur) sont de 2 ordres :

- ALD sans résidence ➔ les agents sont affectés provisoirement sur un poste de n'importe quelle résidence administrative de la DDFiP 63.
- ALD Résidence ➔ l'agent a obtenu une RAN lors de la CAP Nationale mais n'a pas de poste précis, l'affectation provisoire se fait uniquement sur les postes de la RAN obtenue.
- Le détachement ➔ qu'il soit à la demande de l'agent ou par décision du Directeur, il signifie que l'agent obtient un poste mais en occupe un autre jusqu'à nouvel ordre – généralement le détachement est valable jusqu'au 1er Septembre de l'année suivante.
- Les ALD des années précédentes pour lesquels aucun changement n'intervient et les agents dont le détachement est reconduit ne figurent pas dans le compte rendu.

Pour toutes les CAP, les élus F.O.-DGFiP ont voté CONTRE afin de protester contre les vacances d'emplois.

CADRES C (CAP Locale n° 3)

A noter le départ de 3 agents : 1 pour la DISI à Clermont-Fd, 2 pour les départements du Cantal et de la Corrèze.

- 12 agents C arrivent dans le département sur toutes les RAN sauf Thiers
- 12 agents C ont obtenu une mutation, en partie, sur leurs postes actuels suites à régularisation
- 20 agents C stagiaires obtiennent le Puy de Dôme en 1ère affectation (tous nommés ALD)

Rappel de l'Administration: les demandes de mutation pour la Direction concernent **tous les services de la Direction** et non pas un service spécifique.

CADRES B (CAP Locale n° 2)

A noter le départ de 4 contrôleurs dont 2 pour la DISI Auvergne Pays du Centre.

- 21 cadres B arrivent dans le département sur toutes les RAN du département et également ALD 63
- 7 contrôleurs stagiaires obtiennent le département en 1ère affectation (1 ALD 63 – 2 Issoire – 4 Clermont)
- 30 cadres B obtiennent une mutation intra départementale (23 sur Clermont dont 21 sur le CSRH - 5 à Riom – 2 à Issoire)
- les 5 C promus B par liste d'aptitude restent dans le département (3 Clermont, 1 Riom et 1 Issoire)

2 agents C ayant réussi l'examen professionnel de contrôleur 1 reste sur le département et l'autre est affecté à Saint Etienne

CADRES A (CAP Locale n° 1)

A noter le départ de 4 cadres A pour les départements du Cher, de la Nièvre, des Alpes de Hautes Provence et un en DISI.

- 12 cadres A arrivent dans le département
- 4 cadres A obtiennent une mutation intra-départementale (3 pour Clermont – 1 pour Thiers)

1 cadre A « ALD Clermont Ferrand » actuellement à la Trésorerie de Clermont Métropole rejoint la trésorerie du Mont Dore. Son ancienneté lui vaut donc une affectation hors Clermont Ferrand au motif que ce cadre expérimenté et opérationnel secondera parfaitement le chef de poste- Affectation certes profitable pour le poste mais regrettable pour le cadre !

Rappel : dans sa liminaire : **F.O.-DGFiP** dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.

Sur les 2 contrôleurs promus par examen professionnel : un reste dans le département, l'autre part dans la Nièvre.

Le cadre B promu A par liste d' aptitude part dans le Cher

*Afin de gérer au mieux les futures vacances d'emplois, Monsieur Le Président souhaite une sensibilité collective et solidaire des collègues qui doivent signaler le plus tôt possible leur prochain départ à la retraite. Revendication portée par **F.O.-DGFiP** depuis de nombreuses années, mais aussi le retour à deux véritables mouvements de mutation.*

PETIT RAPPEL : pour ces différentes CAP Locales les élus F.O.-DGFiP sont :

➔	*CAPL n° 3 (cadres C)*	*Evelyne CALCAGNO et David COLSON titulaires* *Eric MAUBERT suppléant et Cécile SORIANO Experte*
➔	*CAPL n° 2 (cadres B)*	*Pierre TURBIDE et Cécile SORIANO Experte*
➔	*CAPL n°1 (cadres A)*	*Christine PEREIRA titulaire et Sandrine GENESTE suppléante*